

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

OBJET :

RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE 2023 -
BUDGET EAU

N° CC_2023_0001

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Séance du : mercredi 22 février 2023

Convocation du : 15 février 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNARD, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI

Représentés :

Ines AYEYB par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Djamel DJADEL par Gabriel DOUBLET, Dominique LACHENAL par Michel BOUCHER, Louiza LOUNIS par Christian DUPESSEY, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ par Paulette CLERC, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Isabelle VINCENT par Odette MAITRE, Julien BEAUCHOT par Sophie VILLARI

Excusés :

François LIERMIER, Christian AEBISCHER, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Matthieu LOISEAU, Pascale MAYCA, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2128-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Cette disposition est étendue aux établissements publics de coopération intercommunale dont au moins l'une des communes membres dispose d'une population de plus de 3 500 habitants (article L5211-36 CGCT).

Le rapport d'orientation budgétaire, joint en annexe, a pour objectif de présenter la situation financière d'Annemasse Agglo et les orientations pour la construction du budget primitif Eau 2023.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,
DECIDE :

DE PRENDRE ACTE du rapport d'orientation budgétaire présenté pour le budget eau 2023 et du débat qu'il a suscité.

Pour le président et par délégation,

Signé par : ~~Nicolas ARNEHISI~~
Date : 24/02/2023
Qualité : Agglo - ~~Secrétaire Conseil Communautaire~~

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

ROB BUDGET

EAU

1. CONTEXTE GENERAL

Le 11^{ème} programme "Sauvons l'eau !" 2019 – 2024 de l'Agence de l'eau intègre les nouveaux défis pour l'eau. L'adaptation des territoires au changement climatique en est l'axe fort.

Ce programme comporte trois enjeux majeurs :

- Améliorer l'état de nos eaux
- Adapter les territoires au changement climatique
- Aider les collectivités, notamment les plus fragiles, à investir au bon niveau en matière d'eau potable et d'assainissement

Le montant des aides financières prévu durant les 6 années du programme pour les bassins Rhône-Méditerranée et Corse au bénéfice des maîtres d'ouvrage (collectivités, industriels, agriculteurs, associations) qui agissent pour l'eau, représente 2,64 milliards € ; 40% de ces aides sont consacrés à l'adaptation au changement climatique car aucun développement durable n'est possible si les problèmes d'alimentation en eau d'une collectivité ne sont pas résolus en amont.

Annemasse Agglo ayant en charge l'alimentation en eau potable sur son territoire, doit donc s'assurer que ce service est rendu dans des conditions réglementaires, techniques et financières satisfaisantes et qu'il va pouvoir continuer de l'être dans l'avenir, compte tenu de l'évolution prévisible des besoins.

Ainsi, Annemasse Agglo est engagée depuis quelques mois dans la mise à jour de son schéma directeur d'eau potable (SDAEP)¹. Suite aux premiers résultats de la phase 1 de cette étude, le nouveau bilan Besoins-Ressources montre un déficit de la ressource à l'horizon 2030. La Direction de l'Eau et de l'Assainissement étudie donc les pistes de secours, de sécurisation et d'équilibrage des ressources disponibles sur son territoire et au-delà.

Pour ce faire, plusieurs scénarios de secours et d'interconnexions sont à l'étude. Les collectivités voisines françaises et suisses ont été rencontrées et consultées à propos de possibles partenariats :

- avec le Syndicat Rocaille Bellecombes : au niveau du puits du Pas-de-l'Echelle
- avec Thonon Agglo : prise d'eau dans le lac, interconnexion avec le réseau AEP de Thonon Agglomération
- avec la Communauté de Communes de Genevois et le Canton de Genève/Services Industriels de Genève : au niveau de la Nappe du Genevois et d'une potentielle usine de traitement AEP commune

¹ Un schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable est une démarche mutualisée entre plusieurs services d'eau afin d'étudier la fonctionnalité et la pérennité du système de production et de distribution, de la ressource aux consommateurs.

L'étude d'actualisation du SDAEP est donc actuellement suspendue jusqu'au printemps 2023, le temps de réaliser les études de faisabilité correspondant aux piéces ci-avant.

Les résultats de ces études seront ensuite intégrés aux phases restantes (modélisation des réseaux, simulations des scénarios de solution et estimation-planification des travaux) de la mise à jour du SDAEP (terme prévu à l'automne 2023) afin d'établir un programme de travaux à moyen et long termes, qui permettra de diversifier, augmenter et sécuriser les ressources AEP d'Annemasse agglo. A ce titre, il est inscrit dans le PPI du budget de l'eau un programme estimé à 9 millions d'Euros consacré à la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

Les conclusions de la mise à jour du SDAEP seront présentées aux élus fin d'année 2023 préalablement à la proposition de validation du programme travaux associé.

Les résultats des études hydrogéologiques (nappe Genevois + nouvelle ressource) qui sont plus longues, sont attendus pour fin 2024, et pourront être intégrés ultérieurement au programme de travaux si pertinents. »

L'eau est un bien commun. En tant que ressource naturelle, elle n'a pas de prix, mais les services qui permettent de la rendre potable, de la distribuer, puis de l'épurer après utilisation ont un coût. Pour cette raison, l'eau potable est facturée aux abonnés du service d'eau, et l'argent ainsi collecté couvre le coût des services.

Le prix payé par l'utilisateur inclut le service d'eau potable et le service d'assainissement, mais également des redevances et des taxes, qui doivent servir à compenser la pollution générée par les usages de l'eau.

A titre indicatif, en 2021, Annemasse Agglo a prélevé 6 902 994 m³ contre 7 125 918 m³ en 2020.

Les volumes d'eau facturés en 2021 sont de 5 990 570 m³ contre 5 902 292 m³ en 2020.

Le rendement du réseau reste stable avec 84% en 2021 pour 83,8% en 2020.

Le service d'eau potable a desservi 34 186 abonnés au 31/12/2021 contre 33 685 au 31/12/2020 soit + 501 abonnés (source : rapport sur l'eau 2021).

2. TARIFICATION

Parmi ses compétences, Annemasse Agglo assure tout le cycle de l'eau, de sa production à son rejet dans le milieu naturel après traitement pour chacune des douze communes de son territoire. Le service est géré dans le cadre d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) faisant l'objet d'un budget annexe soumis à la TVA.

Par délibération du 7 décembre 2022, Annemasse Agglo a fixé les tarifs du service public d'eau potable.

Les prix du m³ d'eau et de l'abonnement restent inchangés depuis 2015 avec respectivement 1,21 € HT/m³ et une part fixe qui varie de 40 à 316 € HT/an en fonction du diamètre du compteur.

Au 1^{er} janvier 2023, le prix global du m³ (eau + assainissement) est de **3.87 € TTC** sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³ et représente **une facture annuelle de 464.40 € TTC**.

- 1.54 € HT le m³ pour la distribution de l'eau potable.
- 1.54 € HT le m³ pour le traitement des eaux usées.
- 0.79 € le m³ pour les redevances et taxes (dont 0.52 € pour l'Agence de l'Eau et 0.27 € de TVA)



Le prix moyen départemental, en 2020, était de 4,34 €/m³.
 Ce prix représente une dépense annuelle moyenne de 522 € TTC pour une consommation de 120 m³, valeur de référence nationale pour une consommation annuelle de 3-4 personnes (Source : publication Préfecture de la Haute-Savoie « le prix de l'eau en Haute-Savoie en 2020 »)

Le prix de l'eau sur le territoire d'Annemasse Agglo se situe dans la moyenne basse du département.

En ce qui concerne l'agence de l'eau, le taux de redevance modernisation des réseaux de collecte est fixé à 0,16 €/m³ et le taux de redevance pour pollution domestique à 0,28 €/m³).

3. RESULTAT 2022

Figure 1 : Résultat 2022 provisoire

LIBELLE	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2022	11 790 328,37	4 718 552,03	16 508 880,40
Dépenses 2022	10 275 070,45	4 749 840,92	15 024 911,37
RESULTAT 2022	1 515 257,92	-31 288,89	1 483 969,03
Situation initiale	1 403 720,80	-686 247,87	717 472,93
SITUATION FINALE	2 918 978,72	-717 536,76	2 201 441,96
Reports de dépenses		1 663 450,11	1 663 450,11
Reports de recettes		859 144,50	859 144,50
TOTAL		-1 521 842,37	1 397 136,35

Le budget de l'eau dégage un excédent global de clôture de 2 919 K€ qui permet de financer les reports de crédits d'investissement et de dégager un solde positif de 1 397 K€ qui fera l'objet d'une reprise en recettes de la section de fonctionnement au budget 2023.

Annemasse Agglo a investi 1 756 K€ pour la construction/rénovation du réseau d'eau potable, 219 K€ pour les ouvrages de production de l'eau et 716 K€ pour les acquisitions de matériel et l'entretien du patrimoine.

4. PERSPECTIVE BUDGETAIRE 2023

- Le fonctionnement**

Les charges courantes de fonctionnement (charges à caractère général) sont estimées à 3 583 K€ contre 3 398 K€ au budget 2022 (+5,44%).

Les frais de personnel représentent à 3 146 K€ contre 3 024 K€ au budget 2022 (+4.66%).

Les intérêts de la dette mobiliseront 346 K€ en 2023 contre 328 K€ en 2022 soit une augmentation de 18 K€ en raison de la hausse des taux variables. L'Euribor 3 mois est passé de -0.57% au 03/01/2022 à 2,162% au 01/01/2023. Le taux du Livret A été multiplié par 3 entre le 1^{er} février 2022 et le 1^{er} février 2023 (de 1% à 3%).

Figure 2 : Répartition de la dette par type de taux (index)

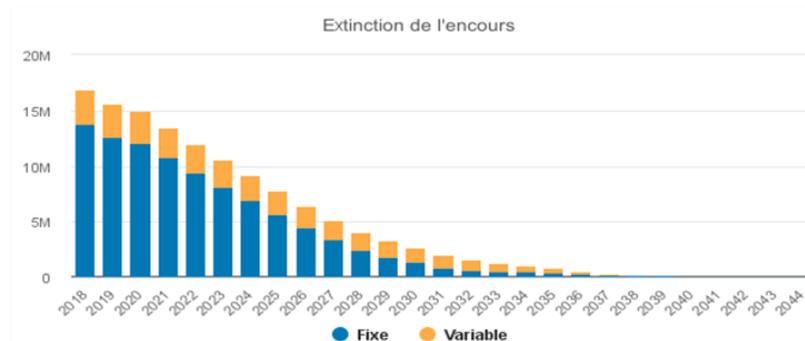
Index	Nb	Encours au 01/01/2023	%
FIXE	15	8 148 318,70	77,27%
EURIBOR03M	1	2 062 000,03	19,55%
LIVRETA	1	335 338,72	3,18%
TOTAL	17	10 545 657,45	

Figure 3 : Evolution de l'annuité de la dette



L'annuité de dette entre 2022 et 2023 reste quasiment stable 1 724 K€ en 2023 contre 1 769 en 2022. L'augmentation des taux variables atténue l'effet de diminution résultant du vieillissement de l'encours. Pour rappel, l'annuité de 2020 n'est pas représentative en raison d'une renégociation de la dette.

Figure 4 : Extinction de la dette²



² Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.

L'encours de dette reste important en 2023 représente 10 546 K€
1 441 K€ par rapport à 2022.

- **Les recettes**

La recette, à tarifs constants, peut être évaluée à 1 485 K€ contre 1 465 K€ prévus au budget primitif 2022 (+19 900 €).

Pour info : le produit de la part fixe au compte administratif 2022 représente 1 451 K€

Le projet de budget 2023 pourra être élaboré sur une prévision de consommation de l'ordre de 5 600 000 m³ contre 5 636 000 m³ au BP 2022 pour les douze communes soit une légère tendance à la baisse.

La recette peut être estimée (sur les 12 communes) à 6 779 K€ avec le prix du m³ en vigueur au 01/01/2022 soit 1,21 € HT (Recette prévue au budget 2022 = 6 819 K€)

- **L'investissement**

Le programme d'investissement pour la construction et réhabilitation du réseau d'adduction d'eau potable est estimé à 6 293 K€.

Les autres dépenses programmées (frais d'études, acquisitions foncières, de matériel, outillage et mobilier, entretien du patrimoine) représentent 2 553 K€.

5. PROSPECTIVE FINANCIERE

La prospective financière a été présentée en conseil communautaire fin 2022 (prochaine actualisation fin 2023).

Figure 5 : PPI 2023-2029 (conseil communautaire 19 octobre 2022)

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL GENERAL 2022-2029
Hors programme	3 342 522	2 754 693	2 846 199	7 136 450	6 445 837	6 476 137	5 470 500	4 346 850	3 869 475	3 345 825	3 328 800	40 419 874
REHABILITATION RESERVOIRS				0	2 000 000	1 600 000	150 000	0	0	0	0	3 750 000
AJUSTEMENT -25%				0	-2 148 613	-2 158 713	-1 823 500	-1 448 950	-1 289 825	-1 115 275	-1 109 600	-11 094 476
TRAVAUX EAU PRODUCTION	648 070	530 881	164 600	339 500	700 000	1 150 000	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000	3 939 500
TRAVAUX EAU DISTRIBUTION	2 186 740	1 624 849	1 879 127	2 807 400	1 638 000	1 617 000	1 617 000	1 617 000	1 617 000	1 617 000	1 617 000	14 147 400
LOGICIELS	1 964	16 471	66 870	187 200	437 000	47 000	47 000	47 000	47 000	47 000	47 000	906 200
MATERIEL INFORMATIQUE	8 458	18 496	5 931	32 250	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	102 250
VEHICULES LEGERS	44 677	19 422	65 425	37 100	84 000	66 000	126 000	36 000	103 700	145 400	72 700	670 900
ETUDES	56 536	6 000	106 156	400 700	810 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	1 690 700
VEHICULES LOURDS	0	0	0	0	0	42 000	0	0	0	0	0	92 000
MATERIEL ET MOBILIER (HORS REHABILITATION MOULIN EAUX BELLES	80 868	67 794	74 416	140 300	237 000	108 000	108 700	112 000	108 000	108 000	108 000	1 030 000
FONCIER	57 329	4 471	5 715	22 000	10 000	0	0	0	0	0	0	32 000
FRAIS INSERTION	2 588	502	3 587	4 000	3 700	3 700	3 700	3 700	3 700	3 700	3 700	29 900
AMENAGEMENT ET AGENCEMENT DU ANNULE - AMELIORATION ENERGETIQUE	1 419	7 000	94 614	5 000	185 000	65 000	65 000	65 000	65 000	40 000	40 000	530 000
BRANCHEMENTS NEUFS (Refacturés aux RENOUVELLEMENT CANALISATIONS	253 873	0	293 751	475 000	480 000	490 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	3 945 000
PROGRAMME PERTES EAU POTABLE- SECURISATION ALIMENTATION EAU POTABLE	0	458 805	86 008	95 000	300 000	400 000	360 000	60 000	60 000	60 000	60 000	1 395 000
DEPLOIEMENT TELE-RELEVÉ COMPTEURS	0	0	0	156 800	45 000	45 000	195 000	45 000	0	0	0	486 800
REPORTS	0	0	0	3 000	300 000	1 085 000	1 536 000	1 509 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	8 933 000
BUDGET ASST IMPLANTATION BORNES	0	0	0	400 000	1 354 750	1 556 150	1 171 900	325 700	0	0	0	4 808 500
Autres opérations d'équipement	0	0	0	2 031 200	0	0	0	0	0	0	0	2 031 200
45 - Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18 - Affectation / Subv. d'équip.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses d'investissement	15 200	54 000	50 625	10 800	0	0	0	0	0	0	0	10 800
1064 - Réserves réglementées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
261 - Titres et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1687 - Autres dettes (régularisation sur exercices antérieurs)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
165 - Dépôts et cautionnements	0	0	0	10 800	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde	15 200	54 000	50 625	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont remboursement avances budget principal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total DI hors dette	3 357 722	2 808 693	2 896 823	7 147 250	6 445 837	6 476 137	5 470 500	4 346 850	3 869 475	3 345 825	3 328 800	40 430 674
Remboursement anticipé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total DI hors capital	3 357 722	2 808 693	2 896 823	7 147 250	6 445 837	6 476 137	5 470 500	4 346 850	3 869 475	3 345 825	3 328 800	40 430 674

Un programme d'investissement ambitieux qui représente plus de 40 millions € sur la période 2022 – 2029 comprenant toutefois un ajustement de -25% sur les dépenses (hors AP/CP). Les programmes les plus importants envisagés sont :

- Les travaux de construction réhabilitation du réseau d'eau 14 millions €
- La sécurisation de l'alimentation en eau potable 8,9 millions €
- Le déploiement de la télé-relève 4,8 millions €

La prochaine mise à jour de la prospective intégrera les travaux de dévoiement des réseaux dans le cadre de la phase 2 du TRAM.

Figure 5 : Synthèse de gestion PPI 2023-2029

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL GENERAL 2022-2029
Vente d'eau	6 738 193	6 670 050	6 785 693	6 889 900	6 993 249	7 095 965	7 200 226	7 306 048	7 415 639	7 526 873	7 639 776	58 067 677
Produits de Fonctionnement	12 145 496	12 319 661	12 866 813	12 185 921	12 608 386	12 783 237	12 959 838	13 138 406	13 367 049	13 551 741	13 738 408	104 332 986
Ch. de Fonctionnement larges	10 083 199	11 882 548	10 504 872	10 523 872	10 866 191	11 190 602	11 469 906	11 677 176	11 660 017	11 395 136	11 370 236	90 153 136
Épargne nette	2 062 297	437 113	2 361 940	1 662 049	1 742 195	1 592 635	1 489 932	1 461 230	1 707 032	2 156 605	2 368 172	
Dép Inv. hs Dette	3 357 722	2 808 693	2 896 823	7 147 250	6 445 837	6 476 137	5 470 500	4 346 850	3 869 475	3 345 825	3 328 800	40 430 674
Emprunt	700 000	0	0	3 179 850	3 346 442	4 049 127	3 243 693	2 141 245	1 418 068	499 220	270 628	18 148 273
Variables de pilotage	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Ep brute	4 083 271	3 776 656	4 010 184	3 334 349	3 490 455	3 494 694	3 533 845	3 598 559	3 759 370	3 846 635	3 941 799	
Encours corrigé (31.12) / Ep brute	3,8	4,2	3,5	4,7	4,9	5,6	5,8	5,7	5,3	4,9	4,4	

Dans l'hypothèse retenue, **le prix de l'eau reste constant**. La recette est basée sur une évolution de 1.5% du volume consommé chaque année. L'épargne nette est positive et oscille entre 1,5 et 2,3 millions € malgré un recours à l'emprunt important (18 millions € environ). Le ratio de désendettement³ reste inférieur au seuil critique de 10 ans.

³ Ratio de désendettement = encours divisé par l'épargne brute